



Happy QVT

Qualité de Vie au Travail dans les entreprises alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes : à vous de jouer !

VOUS SOUHAITEZ

- Découvrir les prérequis et les éléments **fondamentaux d'une démarche QVT**.
- Comprendre comment identifier et prioriser les champs d'action pour **améliorer la QVT des salariés et la performance de votre entreprise**.
- Avoir un aperçu des **méthodes et des outils** mobilisables pour mener votre propre démarche QVT.
- **Partager entre pairs** vos pratiques, votre expérience et vos problématiques en lien avec la QVT.



Participez à la formation « Happy QVT » proposée par Ocapiat en partenariat avec l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes et soutenue par l'Etat dans le cadre de la Charte de coopération de la filière alimentaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Élargir vos représentations**, mieux cerner ce que recouvre la notion de QVT.
- **Maîtriser les tenants et aboutissants** d'une démarche QVT (objectifs, étapes, calendrier, principes et méthodes).
- Savoir comment **construire un état des lieux QVT** et prioriser les actions à mener.
- Se préparer à **lancer sa propre démarche QVT** et évaluer les atouts & les freins à lever.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Une journée de formation basée sur l'**expérimentation ludo-pédagogique**.
- La **participation d'un binôme par entreprise** composé :
 - d'un membre de la direction (DG, DRH, RAF...),
et
 - d'un membre de l'encadrement (Responsable Santé Sécurité, RQSE, Responsable d'atelier, Responsable d'équipe...) ou d'un représentant du personnel (DP, Élu CSE...).
- Un **groupe de 4 à 8 entreprises** (soit entre 8 et 16 participants).
- Une formation animée par un chargé de mission de l'Aract, **expert en organisation et conditions de travail, rompu à l'accompagnement de démarches QVT**.

infos pratiques



Pour qui

Entreprises du secteur alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes de moins de 250 salariés et adhérentes à Ocapiat

Date

2 décembre 2021

Durée

1 journée
de 9h00 à 16h30

Lieu

14, rue Passet
69007 Lyon

Prix

à partir de 147 € HT* variable selon la taille de l'entreprise et le nombre d'entreprises participantes.
Ce prix s'entend par entreprise et inclut la participation de 2 personnes.
> Merci de vous rapprocher de vos conseillères Ocapiat *voir contact au dos*

** Exemple de prix pour une entreprise de moins de 50 salariés si groupe de 4 entreprises.*

ZOOM SUR ... LES SERIOUS GAMES

Lors de cette journée de formation, une large place sera laissée à la **ludo pédagogie**.

En complément des apports théoriques et temps d'échanges, les participants auront l'occasion d'expérimenter deux serious games conçus et développés par le réseau Anact-Anact.



L'ESCAPE GAME QVT Osez-vous l'aventure de la concertation ?

Dans une escape-room, les participants constitués en équipe ont une heure pour agir et pour atteindre l'objectif qui va leur être fixé. Un objectif... QVT bien sûr !

Pour ce faire ils vont devoir résoudre des énigmes, trouver des indices... et surtout coopérer !

L'heure de jeu va permettre à chacun d'appréhender ce que recouvre la démarche d'amélioration de la QVT, mais aussi d'expérimenter combien miser sur la participation de tous est cruciale pour réussir.

La concertation et la coopération permettent non seulement de sortir de l'escape room à temps en ayant atteint l'objectif fixé mais elle sera déterminante pour conduire et réussir sa démarche QVT.



LE JEU DE CARTES Les essentiels QVT

Ce jeu de cartes permet de manière simple et ludique de faire le point sur les actions « Qualité de vie au travail » conduites par les entreprises participantes.

Il permet également d'identifier les mesures qui fonctionnent, celles qu'il faudrait poursuivre ou encore les nouvelles actions à envisager pour améliorer la QVT.

En s'appuyant sur les 32 cartes illustrant chacune des actions essentielles pour développer la QVT, les joueurs pourront bâtir un état des lieux des actions QVT existant dans leur entreprise et construire un plan d'actions pour progresser.

En inter-entreprises ce jeu permet de partager et valoriser ses bonnes pratiques, de s'inspirer de celles des autres et d'investiguer des champs d'action parfois délaissés pour améliorer la QVT.

inscription

avant le 26 novembre 2021



Merci de remplir et renvoyer le bulletin d'inscription ci-après à

c.girod@anact.fr

contacts

V

Ocapiat

Renseignements et démarches concernant le financement de la formation

Nathalie Schaal

ou

Amélie Souchon

06 72 15 51 19

06 38 15 19 27

nathalie.schaal@ocapiat.fr

amelie.souchon@ocapiat.fr

Aract Auvergne-Rhône-Alpes

Inscription et informations sur le contenu et les modalités pratiques de la formation

Coralie Girod

07 76 54 40 09

c.girod@anact.fr

formation Happy QVT



BULLETIN D'INSCRIPTION
à renvoyer à : c.girod@anact.fr
avant le 26 novembre 2021



ENTREPRISE

Nom/raison sociale :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

N° adhérent :

Effectif :

RESPONSABLE FORMATION OU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Nom :

Prénom :

Tél :

Email :

PARTICIPANT 1

Mme M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

CP lieu de naissance :

Commune et pays de naissance :

Repas* : oui non

Fonction :

Tél :

Email :

PARTICIPANT 2

Mme M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

CP lieu de naissance :

Commune et pays de naissance :

Repas* : oui non

Fonction :

Tél :

Email :

** Plateau déjeuner pris sur place au tarif de 15,50 € HT / personne - En cas d'annulation de la participation à la formation après le 26/11/2021, le repas réservé à l'inscription sera facturé. Merci de nous faire part d'éventuelles intolérances alimentaires au moment de l'inscription.*

Responsable de traitement : Aract Auvergne - Rhône-Alpes : contact-aract-aura@anact.fr.

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Aract Auvergne - Rhône-Alpes et à Ociapiat et sont utilisées aux seules fins de « gestion des stages ». La durée de conservation de ces données est de 3 ans. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à contact-aract-aura@anact.fr. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Date :

Cachet et signature obligatoire :



MINISTÈRE DU TRAVAIL

HAUT-COMMISSAIRE
AUX COMPÉTENCES
ET À L'INCLUSION
PAR L'EMPLOI

